

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement proposé par l'honorable M. Lambert (p. 2178) et du sous-amendement proposé par M. Saltsman (p. 2182).

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, même si le ministre des Finances (M. Turner) n'est pas à la Chambre actuellement, je dois quand même lui offrir mes félicitations pour le courage qu'il a démontré à l'occasion de son discours sur le budget. Je dois dire que n'eût été son éloquence, l'exposé budgétaire aurait certainement été très terne, puisqu'il était de nature à alourdir le fardeau des particuliers d'une façon assez considérable, à l'avantage des grandes corporations.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je voudrais analyser bien objectivement certains aspects du budget qui nous a été présenté par le ministre des Finances, afin de démontrer qu'il contient certes de bonnes choses, mais qu'on y trouve également des choses susceptibles d'être améliorées.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Mais il y a de bonnes choses!

M. Lambert (Bellechasse): L'honorable député de Bonaventure se spécialise, depuis un bout de temps, à toujours intercaler ses remarques dans nos discours. Je le félicite, parce que, en somme, il s'agit d'une bonne occasion de passer de bonnes idées.

M. Béchard: Je remercie le député de m'en donner l'occasion.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je continuerai donc mon discours en disant que l'augmentation des prévisions budgétaires, pour l'année 1972-1973, au chapitre de l'impôt direct sur le revenu des particuliers, sera de l'ordre de 1 milliard 125 millions de dollars, et que ceci va contribuer à diminuer le pouvoir d'achat des travailleurs, à empêcher l'achat de nombreux produits, à diminuer la consommation, et à augmenter, d'une façon indirecte, le nombre de chômeurs au Canada.

Je suis bien heureux de constater que le ministre des Finances est très optimiste quant aux possibilités d'augmenter le nombre d'emplois au Canada, au cours de la prochaine année. Mais je suis d'avis que si l'on ne change pas la mode de financement des dépenses publiques, la production nationale, c'est-à-dire la croissance économique, va augmenter, mais le nombre de chômeurs va également augmenter. Voilà ce qui s'est produit au cours des dernières années. Étant donné la formule que nous utilisons présentement, il en sera certainement de même pour les prochains 12 mois.

Monsieur l'Orateur, voici une des bonnes mesures annoncées dans le discours sur le budget: l'augmentation du supplément de revenu garanti. Or, ceci pose un problème: Nous avons lu dans les journaux, récemment, que le

[M. Forget.]

ministre des Affaires sociales du Québec s'est plaint de l'ingérence du gouvernement fédéral dans un domaine qu'il considère comme exclusif aux provinces, et que le fait d'augmenter de \$15 le supplément de revenu garanti va contribuer à causer des problèmes au gouvernement du Québec, en ce qui a trait aux personnes de moins de 65 ans.

Alors, si l'on continue à administrer de la même façon, il est certain que dans le cas de personnes qui touchent actuellement des allocations d'assistance sociale et qui vivent avec un conjoint qui bénéficie de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, la pension du conjoint sera diminuée d'autant. Cece veut dire que le pouvoir d'achat global du couple ne sera pas augmenté dans la même proportion qu'on pourrait le souhaiter. C'est une faiblesse de notre administration qu'on devrait s'empresse de corriger, afin qu'on puisse atteindre le but pour lequel les lois sont adoptées, soit d'assurer aux personnes qui sont dans le besoin un revenu convenable.

Hier encore, certaines gens sont venus rencontrer leur député pour exposer leurs problèmes relatifs aux pensions de sécurité de la vieillesse. Voilà pourquoi j'appuie fortement les idées qui ont été exprimées par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) la semaine dernière, lorsqu'il a pris part au débat sur le budget. Au fait, il disait qu'il était urgent d'adopter une politique de sécurité économique, afin d'établir un revenu minimum garanti à tous.

Les événements qui se déroulent actuellement à travers le monde—et plus spécialement dans la province de Québec, alors que le malaise s'accroît à la grandeur de la province,—incitent les gens à réclamer de meilleurs salaires, la sécurité, bref, le droit de vivre. On réclame une augmentation de revenu proportionnée à la dépréciation du dollar.

Je suis convaincu d'une chose: c'est que si l'on adoptait cette politique, cela aiderait énormément le gouvernement de la province de Québec à régler le conflit actuel le plus rapidement possible, à stabiliser l'économie, à assurer la paix sociale et la sécurité, car cette situation existe non seulement dans le Québec, mais dans toutes les autres provinces.

On a sûrement reçu, comme moi-même, un mémoire de la Fédération des maires et des municipalités du Canada, dans lequel on demandait au gouvernement fédéral de décentraliser les sources de revenus à l'avantage des municipalités, afin qu'elles puissent avoir les revenus nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

C'est dans tous les domaines qu'on cherche à obtenir davantage pour satisfaire à ses propres besoins et s'acquitter de ses obligations. C'est un problème financier qui est au fond de tout cela, et le ministre des Finances l'a bien dit dans son discours de lundi dernier, et je cite:

... je voudrais pouvoir faire tout à la fois. Chaque député, j'en suis certain, s'il était à ma place, aurait une longue liste de priorités, de modifications à apporter, d'injustices à réparer.

Alors, on reconnaît par là que ces choses existent. Je continue à citer:

La vérité toute nue est qu'on ne saurait tout faire à la fois, ne disposant tout simplement pas des ressources nécessaires.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?